

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 320-CX-1379

concernant les rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* »

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingtième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « *Affaires concernant l'administration* »;

**ATTENDU** la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* »;

**ATTENDU** la certification de l'état de traitement par les vérificateurs externes;

**ATTENDU** le rapport de performance et perspectives de développement;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la recommandation du recteur;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le rapport de performance et perspectives de développement et l'état de traitement au 31 mai 2008;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général pour signer lesdits rapports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 320-CX-1380

concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingtième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de madame Caroline Tardif à titre de préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement, à compter du 23 septembre 2008;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Caroline Tardif.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice